Envoyé en préfecture le 19/08/2022 Reçu en préfecture le 19/08/2022

Affiché le DA REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL N DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBA

ID: 023-200085314-20220803-2022057-DE

D2022/057 SEANCE DU 3 AOÛT 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 3 août

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 28 juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la

loi, à

20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYERE, Maire.

Nombre de Conseillers

Présents:

en exercice: 17

Mmes CHABRIER Isabel, DEMARGNE Céline, PRADEAU Carine, SALADIN Christine,

Présents: 13

SIMONET Laura,

Représentés: 2

MM. AUMEUNIER Sébastien, COUCAUD Thierry, DURUDAUD Patrick, KAPLAN Iskender, LAROCHE Michel, MARGOT Manuel, PETIT-COULAUD Bastien, ROYERE

Votants: 15 Abst.:0

Joël,

Exprimés: 15 Oui: 15

Non:0

Excusés: Mmes LEGRAND Coline, MAINGOUTAUD Elodie, ROYERE Julie,

MM. SCAFONE Dominique

Pouvoirs: Mme ROYERE Julie a donné pouvoir à Mme DEMARGNE Céline

M. SCAFONE Dominique a donné pouvoir à Mme SIMONET Laura

Assiste à la séance du Conseil municipal :

Mme Laure MARITAUD, responsable des affaires générales

Secrétaire de séance : Mme Céline DEMARGNE

OBJET : Achat d'un congélateur vitré pour l'épicerie

Mme DEMARGNE explique aux membres du Conseil municipal que suite à un orage en juin 2022, le congélateur à portes vitrées coulissantes est hors d'usage. C'était du matériel acquis en 2015 à l'installation de l'épicerie. Ce congélateur est nécessaire au bon fonctionnement de l'épicerie et à la présentation de certains produits.

Les devis établis vont de 550 € pour du matériel d'occasion à 2 640 € pour du matériel neuf. Plusieurs modèles sont présentés aux membres du Conseil municipal. Certains d'entre eux ne répondent pas aux attentes en termes de taille ou de volume.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

Les membres du Conseil municipal :

- > Approuvent l'achat d'un congélateur vitré.
- ➤ Décident de retenir, le devis de la société Equip' froid d'un montant de 2 640 € TTC.
- > Autorisent Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Délibération prise à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, Pour extrait conforme,

Le Maire, Joël ROYERE

La secrétaire de séance, Céline DEMARGNE

Certifié exécutoire la présente à la date du

Transmise le 9 août 2022 Affichée le 9 août 2022